

MÉMOIRE D'AVENIR

LE JOURNAL DES ARCHIVES NATIONALES

n° 47

JUILLET-SEPTEMBRE
2022



DOSSIER

Les Fratellini emménagent
aux Archives nationales

En cet été 2022, les Archives nationales poursuivent leur cycle *Les Essentiels*, qui présente, à l'hôtel de Soubise, à Paris, et sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, des documents emblématiques de notre histoire. Après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, vue par plus de 40 000 visiteurs, c'est le décret d'abolition de l'esclavage de 1848 qui est exposé, jusqu'au début du mois de septembre, accompagné d'un recensement des esclaves d'une plantation de La Réunion, du premier décret d'abolition, d'entraves métalliques prêtées par le musée du Nouveau Monde de La Rochelle, et d'outils de médiation sur sites et en ligne adaptés à tous.

Au décret de 1848 succèdera, à partir du 14 septembre, l'ordonnance de 1944 qui a accordé le droit de vote aux femmes, texte choisi par le public lors d'un vote organisé il y a quelques mois. Elle sera exposée jusqu'au début de janvier 2023, avant la présentation, au printemps suivant, de la loi Badinter de 1981 qui a aboli la peine de mort, deuxième texte plébiscité par nos visiteurs.

Quel que soit son succès, ce cycle des *Essentiels* ne doit cependant pas se cantonner aux seuls sites des Archives nationales et doit aller à la rencontre d'autres publics. La présentation cet automne de l'*Essentiel* #1 (la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) à l'hôtel du département et de la préfecture de Seine-Saint-Denis, à Bobigny, sera le prélude à une circulation plus large des *Essentiels* dans l'ensemble des territoires, en métropole et outre-mer. Un moyen de répondre réellement à notre vocation et à notre responsabilité nationales.

Ce numéro traite de bien d'autres sujets, notamment de l'acquisition des archives de la famille Fratellini qui nous offre une plongée dans l'univers matériel et immatériel du cirque. Il propose aussi une rétrospective sur notre site de Fontainebleau, que les derniers cartons sont en train de quitter, avant fermeture définitive et clôture d'une épopée archivistique qui fit de ce site, des années 1970 aux années 1990, le service d'archives le plus moderne et le plus innovant de France.

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été !



Bruno Ricard,
directeur des Archives nationales

Le saviez-vous ?

Dans l'intimité de ses appartements, Louis XVI aimait convier quelques personnes selon son humeur. Il notait auparavant sur des cartes à jouer les noms des invités qu'il admettait à son jeu, ses dîners, soupers et soirées intimes. Si aux petits soupers ne venaient que des hommes, aux grands soupers, le roi recevait la reine, ses frères et ses tantes ainsi qu'un plus grand nombre de courtisans. On pouvait jouer au whist, au piquet, au reversi ou encore au billard !



Carte à jouer sur laquelle sont écrits, de la main de Louis XVI, les noms des personnes invitées aux réunions de la Cour, 1786-1789. AE/1/4/4. © Arch. nat./Pierre Grand

Journées européennes du patrimoine 17-18 septembre

Lors de cette 39^e édition des Journées européennes du patrimoine dont le thème est le patrimoine durable, les Archives nationales ouvriront largement les portes de leurs deux sites. De nombreuses visites guidées révéleront aux visiteurs l'envers du décor, des Grands Dépôts classés du site parisien au bâtiment contemporain de l'architecte Massimiliano Fuksas à Pierrefitte-sur-Seine. Les salons de l'hôtel de la Chancellerie d'Orléans, remontés au rez-de-chaussée de l'hôtel de Rohan, seront exceptionnellement ouverts au public et le cycle d'exposition *Les Essentiels* se poursuivra avec la présentation à l'hôtel de Soubise de l'ordonnance instituant le droit de vote des femmes en 1944.

www.archives-nationales.culture.gouv.fr/manifestations-culturelles-et-artistiques



Journées européennes du patrimoine 2021 à Pierrefitte-sur-Seine. © Arch. nat.

Les Archives nationales rejoignent le réseau Icarus



Le réseau Icarus accueille les Archives nationales. © Arch. nat.

Icarus [International Center for Archival Research] est une association de droit autrichien qui promeut la recherche historique en facilitant l'exploitation des archives grâce aux outils numériques.

Échanger sur les pratiques et les standards, créer des synergies entre services d'archives et organismes de recherche, constituer des bases de données au niveau européen sont les principaux objectifs de ce réseau qui fédère plus de 180 partenaires, répartis au sein de 34 pays européens, ainsi qu'au Canada et aux États-Unis.

Les Archives nationales sont le premier service public d'archives français à adhérer à cette association, rejoignant l'Institut de recherche et d'histoire des textes et l'École des chartes. Elles ont participé au colloque organisé par Icarus du 23 au 25 mai, « Archives privées et archives publiques au XXI^e siècle ».

Les Traversées du Marais 2-4 septembre Paris design week 8-17 septembre

Comme chaque année depuis sept ans, les Archives nationales participent au festival des Traversées du Marais qui se tient dans plus d'une vingtaine d'institutions culturelles situées dans le quartier du Marais. Les visiteurs découvriront tout à la fois la richesse architecturale des lieux hébergeant ces institutions et une programmation artistique éclectique. Les Archives nationales accueilleront *À soi-même*, une installation sonore conçue et réalisée par Olivier Vadrot, scénographe, et Sébastien Roux, compositeur. Cette installation invite à l'écoute d'une sélection de journaux intimes et/ou de textes autobiographiques s'étalant sur une période de plus de 1000 ans. Les contenus sont très variés, allant du banal à l'intime, et permettent de découvrir notes de travail, journaux de guerre ou d'exploration, livres de bord, réflexions philosophiques. Ce corpus intègre des extraits de journaux conservés aux Archives nationales.

La Paris design week est l'occasion de découvrir l'hôtel de Soubise et sa cour d'honneur sous un autre jour, enrichis des créations contemporaines de designers sélectionnés pour l'édition 2022.



À soi-même, installation d'Olivier Vadrot et Sébastien Roux.
© Graziella Antonini

Maîtres à danser et notaires de Paris



Association de Pierre Clément, Thomas Duchesne, Louis Picard, Pierre Clerfeuille, Guillaume Lapiere, Pierre Picard et Médard-Rose Darcy, tous maîtres joueurs d'instruments de musique et maîtres à danser, 29 avril 1679, MC/ET/XLI/270. © Arch. nat./Yseult Martinez

Depuis le 6 septembre 2021, le Minutier central des notaires de Paris a ouvert ses portes au projet ANR [Agence nationale de la recherche] « En Dansant : pour une histoire des enseignant(e)s en danse ». L'enquête « Ancien régime » a pour double objectif de mettre au jour des documents relatifs à l'activité professionnelle des maîtres à danser, mais aussi de retrouver les contours effacés de cette population largement méconnue. Liasse après liasse, le contact avec les sources notariales se révèle particulièrement émouvant. Derrière la formalité administrative se cache un fragment de vie, l'écho délicat d'une existence passée et oubliée. La minute, acte authentique d'un notaire, est indéniablement imprégnée du souvenir : l'étudier, c'est rendre au souvenir sa netteté et permettre une rencontre à travers les siècles.

<https://endansant.hypotheses.org/>

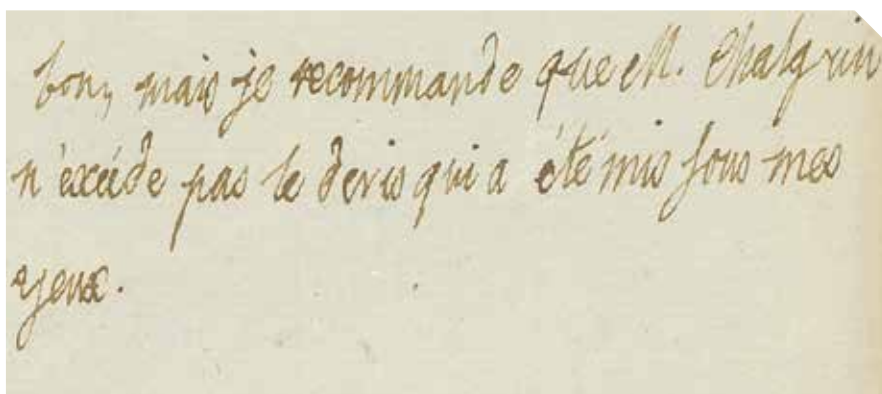
Historia

N'oubliez pas notre rendez-vous mensuel sur le site www.historia.fr à la rubrique L'inédit du mois !

Pour retrouver toute la programmation des événements, colloques, expositions, ateliers pédagogiques, etc. des Archives nationales : www.archives-nationales.culture.gouv.fr

LES ARCHIVES DU COMTE DE PROVENCE

par Maïa Pirat, département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime



« Bon, mais je recommande que M. Chalgrin n'exécute pas le devis qui a été mis sous mes yeux ». Mémoire de travaux pour le projet des écuries de Monsieur, avenue de Paris à Versailles, 25 juillet 1778, R/5/518/1. © Arch. nat./pôle image
Administration de la Maison de Madame la comtesse de Provence, R/5/518/5. © Arch. nat./pôle image

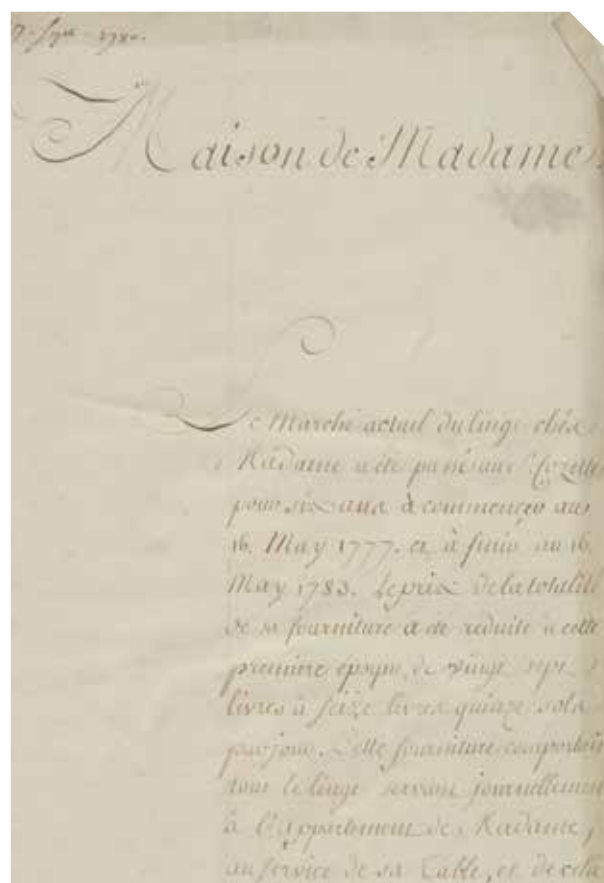
Les Archives nationales ont acquis récemment un bel ensemble d'archives de Louis Stanislas Xavier (1755-1824), comte de Provence et futur Louis XVIII (1815-1824).

Frère cadet de Louis XVI, le comte de Provence reçoit à titre d'apanage les duchés d'Anjou et d'Alençon, les comtés du Maine et du Perche ainsi que les domaines de Brunoy et de Grosbois situés au sud de Paris. Concéder à titre compensatoire aux frères cadets du roi, l'apanage est un ensemble de propriétés et de biens fonciers visant à procurer au prince les revenus nécessaires à son train de vie. Le décret du 13 août 1790 supprime les apanages réels et les remplace par des rentes apanagères.

L'ensemble acquis par les Archives nationales représente 1200 mémoires et deux registres.

Cet important corpus d'archives a été produit par Jules David Cromot du Bourg (1725-1786) dans le cadre de ses fonctions de surintendant des maisons princières et de surintendant des domaines du comte de Provence. L'ensemble du fonds a été par la suite conservé par Jean René Pierre de Semallé qui entra, en 1786, à l'âge de 14 ans comme page au service de Louis XVI avant d'occuper les fonctions de fondé de pouvoir du comte d'Artois sous la Restauration. Resté en possession de la famille de Semallé, ces documents ont rejoint aux Archives nationales les papiers mis sous séquestre à la Révolution (sous-série R/5, apanage de Provence).

Les mémoires portent sur l'administration des maisons princières ainsi que sur l'administration des domaines. Calquée sur le fonctionnement de la Maison du roi, la maison princière est une administration parfaitement réglée : Maison militaire de Monsieur, Garde-meuble, Garde-robe, Bouche... Les mémoires produits par les différents officiers étaient soumis à l'examen et à



l'approbation du comte de Provence. Ils couvrent des thématiques variées telles que le traitement du personnel, la gestion des finances, l'entretien des bâtiments princiers, les demandes de secours et d'assistance. Les nombreux devis et pièces comptables offrent des informations précieuses sur l'architecture des bâtiments. Signalons, à ce titre, plusieurs dossiers sur les châteaux de Brunoy (Essonne) et de Rocquencourt (Yvelines), aujourd'hui disparus. Plusieurs dossiers enfin portent sur l'administration des domaines de l'apanage, notamment les duchés d'Anjou et d'Alençon, et les comtés du Maine et du Perche.

La plupart des mémoires sont signés ou annotés de la main du comte de Provence : « Louis Stanislas Xavier » ; il en vise et annote d'autres en y apposant la mention « bon ». D'autres encore comportent parfois en marge des mentions et des commentaires de la main du comte. On en trouve aussi annotés de la main de son épouse, Marie Joséphine Louise de Savoie (1753-1810).

Ces archives éclairent ainsi l'organisation et le fonctionnement d'une maison princière à la veille de la Révolution. Elles offrent également un grand intérêt pour l'histoire locale, tout particulièrement pour les territoires apanagés situés autour de Paris.

ACQUISITIONS REMARQUABLES

MÉMOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION : LES DESSINS D'YVONNE BARATTE

par Patricia Gillet, département de l'Exécutif et du Législatif



Croquis réalisés par Yvonne Baratte au camp de Ravensbrück en mars 1945. 72Aj/3645. © Arch. nat./Patricia Gillet

Sur cette planche alternent trois motifs : des déportées occupées à des travaux de transport et de terrassement, des visages de détenues et des esquisses de couvertures pour une anthologie de Verlaine, auteur de prédilection d'Yvonne Baratte. À la mention des « Éditions de Lorraine » sont associés les symboles de la croix, de la grappe de raisin, de l'arc et de la flèche.

Parmi les documents emblématiques de la déportation, les dessins réalisés dans les camps occupent une place singulière, témoignages sur la vie concentrationnaire autant que symboles de résistance. Ceux d'Yvonne Baratte (1910-1945), confiés aux Archives nationales par sa nièce Nicole Leprat, sont l'œuvre d'une artiste, infirmière de la Croix-Rouge engagée dans la lutte contre l'occupant, décédée à Ravensbrück.

Née à Paris le 22 août 1910 dans une famille originaire de Lorraine, cette adepte des voyages et des croisières en canoë poursuit des études artistiques, travaillant la peinture à l'atelier Berger-Lheureux, la gravure et la décoration à l'École et atelier d'art pour jeunes filles de la rue Beethoven, puis à l'École des beaux-arts. En 1939, avec son amie Yvonne Debaisieux, elle publie *Plein Air*, un recueil de chansons françaises illustré de vignettes.

L'assistance aux réfugiés constitue son premier engagement pendant la Seconde Guerre mondiale, suivi de l'organisation de passages en zone libre et de la confection de fausses identités. Elle entreprend ensuite de créer des bibliothèques dans les prisons de Fresnes, de la Santé et du Cherche-Midi, et prend la tête du service des bibliothèques des prisonniers civils de la Croix-Rouge française. En juin 1942, elle obtient du commandement allemand des prisons l'autorisation de remettre des vivres aux prisonniers



Esquisses de visages réalisées par Yvonne Baratte au camp de Ravensbrück en mars 1945. 72Aj/3645. © Arch. nat./Patricia Gillet

Les portraits de ses compagnes de déportation constituent un thème central dans les dessins d'Yvonne Baratte, représentations anonymes et émouvantes de la déportation.

démunis. L'Œuvre Sainte-Foy est née, qui permettra l'envoi de colis vers les prisons parisiennes et les camps allemands. Yvonne Baratte en personnalise le contenu au moyen de couvertures colorées, d'étiquettes et d'ex-libris dessinés par ses soins. L'Œuvre s'occupe aussi d'établir des faux papiers, de trouver des refuges et des filières d'évasion, et de porter secours aux familles des captifs, des déportés et des fusillés.

Le 11 juillet 1944, Yvonne Baratte est arrêtée par la Gestapo et conduite rue de la Pompe, où elle est torturée, avant d'être transférée à Fresnes et au fort de Romainville, puis déportée à Ravensbrück, le 15 août, par le dernier convoi parti de Pantin. Envoyée successivement au kommando de Torgau, dépendant du camp de Buchenwald, où elle organise une chorale, des conférences, des cercles d'études, puis au camp de représailles de Koenigsberg-sur-Oder et au kommando de Rechling, elle est ramenée à bout de forces à Ravensbrück, le 2 mars 1945 : elle y trouve encore l'énergie de réfléchir à l'organisation d'un service d'entraide pour les déportés à leur retour des camps. Grâce à du papier et des crayons volés aux Allemands, fournis par sa camarade de déportation Ariane Kohn, elle se remet aussi à dessiner, réalisant des portraits de ses codétenues, croquant des scènes de la vie quotidienne et donnant forme à des projets de livres.

Le 24 mars, elle est admise à l'infirmerie. Elle y décède le lendemain. Son amie « Madeleine » (Jeannie de Clarens), venue la voir en cachette, a eu le temps de récupérer cinq planches de ses dessins, précieuses esquisses habitées par la cohorte de ses compagnes d'infortune. Confiées à sa famille au retour du camp, elles disent le talent et l'humanité d'une artiste morte à trente-quatre ans sans rien abdiquer de ses combats ni de sa foi en l'avenir.

ENTRÉE ARCHIVISTIQUE POUR LES CLOWNS FRATELLINI

par Émeline Rotolo, département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales



Extrait du livre d'or de Regina Fratellini. Dessin dédié de [Jean ?] Cheval, 1919. 20180766/42. © Arch. nat./DIRF



Deux billets d'entrée au Nouveau Cirque, encadrés et annotés, 1898. 20180766/56. © Arch. nat./DIRF

Entre 2018 et 2019, Valérie Fratellini, directrice pédagogique de l'Académie Fratellini (Saint-Denis), centre d'art et de formation aux arts du cirque, a déposé aux Archives nationales le fonds d'archives de sa famille, remontant sur plusieurs générations. Désormais classé, le fonds est accessible aux lecteurs, grands et petits. Le service éducatif des Archives nationales organise d'ailleurs régulièrement pour les scolaires de Seine-Saint-Denis des ateliers, archives à l'appui, autour du cirque en partenariat avec l'Académie Fratellini.

Les archives de la famille Fratellini représentent un peu plus de quatre mètres linéaires pour quatre générations. Elles se partagent entre documents administratifs et iconographiques compris entre 1882 et 1981. Comme dans la plupart des familles d'artistes, vies privée et publique sont étroitement liées. Les archives comprennent également un ensemble documentaire sur l'histoire du cirque, des clowns et de leurs représentations.

Le fonds comporte plusieurs lettres et photographies du fondateur de la dynastie, Enrico Gasperi, dit Gustave Fratellini (1842-1902), né à Florence d'un père médecin. Mais il concerne plutôt la carrière de ses quatre fils : Louis, Paul, François et Albert. Il s'accroît surtout à partir de 1909, après la mort de l'aîné, Louis, lors d'une tournée en Pologne. Paul, qui formait un duo d'acrobates comiques avec Louis, doit alors rejoindre François et Albert pour créer le premier trio de l'histoire des clowns, le célèbre Trio Fratellini. Leurs entrées connaissent un immense succès au Cirque Medrano à Montmartre, qu'ils quittent en 1924 pour le Cirque d'Hiver. Le fonds est riche également des formations artistiques de leurs enfants : les

Trio Lopez, Ryders, Cairol, mais aussi les Pierrots de Willette et les Craddock.

Ainsi les archives permettent de voir les programmations s'élaborer sous nos yeux, avec les demandes d'engagement et de participations à des œuvres de bienfaisance, les contrats, les programmes, ainsi que la couverture photographique et médiatique. Celles du bref épisode de la Tournée Fratellini sous la direction du Cirque d'Hiver sont également conservées. On y trouve par exemple des livres de comptes et d'émargements des artistes qui composent la troupe. En presque un siècle, les tournées des Fratellini couvrent toute la France et l'Europe où ils foulent les pistes des plus grands cirques (Beketow à Budapest, Krone en Allemagne, Schumann à Copenhague et Francfort, Salamonsky en Russie) et les scènes des plus grands music-halls (L'Empire et L'Alhambra à Paris, La Scala et le Wintergarten à Berlin). Quant aux Craddock, à la fin des années 1930, ils s'offrent les États-Unis.

Le succès du Trio tient surtout à la physionomie de ses protagonistes. Albert est l'auguste, François le clown blanc, et Paul une sorte de contre-pitre portant le costume bourgeois de la fin du XIX^e siècle. Le trio fait également preuve d'une capacité inégalée à se renouveler en créant en moyenne deux entrées par mois quand il se produit au Cirque Medrano. Leurs scénarii laissent la place à l'improvisation, permise également par une parfaite connaissance fraternelle.

Au début du XX^e siècle, le cirque irradie sur l'ensemble de la création artistique parisienne. La création théâtrale est particulièrement bouleversée par son approche corporelle et des personnalités comme Firmin Gémier, dont une photographie

SUITE



Programme du 8 juin 1898 au Cirque Medrano annoté, avec les numéros des Fratellini soulignés à l'encre rouge. 20180766/7. © Arch. nat./DIRF

dédicacée de 1922 souligne la connivence, s'en inspirent. Mais les Fratellini ne se cantonnent pas à un public d'intellectuels ou d'élite. Ils se produisent dans leur paroisse, Saint-Jean l'Évangéliste de Montmartre, dans les hôpitaux pour enfants, les maisons de retraite, les prisons, les syndicats, les associations de bienfaisance comme les Orphelins d'Auteuil, les arbres de Noël des entreprises et même celui que le Président Gaston Doumergue et son épouse offrent aux enfants de Paris, à l'Élysée, en 1926. Leur renommée est tellement grande que leur image sert de support publicitaire pour des marques de bonbons comme les Cachou, des boîtes de cirage, des automobiles et même des parapluies ! Les Fratellini, comme la plupart des grandes familles de cirque contemporaines (Amar, Pinder, Ancilotti), utilisent leur nom presque comme une marque. Le fonds dépasse donc largement l'histoire familiale et celle du cirque pour documenter socialement une époque où la présence médiatique se fait de plus en plus forte et gagne les foyers par des objets dérivés.

Paul semble être à l'origine de ce fonds dont la composition a été poursuivie par son fils Victor et sa petite-fille Annie. Bien que le récit familial et certains contemporains le disent illettré,

il semble avoir prêté autant d'attention aux archives qu'à la bibliothèque et à la collection qu'il constitue sur le cirque avec l'aide du mime Farina. Les programmes, la presse et les photographies ont fait l'objet d'un traitement particulier de la part de Paul et Victor. Répartis par typologie dans des albums minutieusement agencés, ils mettent en avant l'ambiance à la fois douce et légère du music-hall et la tension des corps qui rivalisent de prouesses sur la piste de cirque. L'ensemble déposé aux Archives nationales, sans doute diminué par le temps et les successions, n'en demeure pas moins exceptionnel. Il propose aujourd'hui une porte ouverte vers l'univers matériel et imaginaire du cirque pour tous. Il se prolonge également aux Archives nationales dans les archives d'Annie Fratellini (versement 20190321) et dans celle de la politique menée par le ministère de la Culture, à partir des années 1970.

Retrouvez les dossiers en consultation virtuelle :

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_059063



Pyramide des enfants du trio à la villa du Rire au Perreux [vers 1924-1929]. 20180766/43/1. © Arch. nat./DIRF

DES SOURCES POUR L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE PARMİ LES ACTES NOTARIÉS

par Marie-Françoise Limon-Bonnet, département du Minutier central des notaires de Paris



« États des nègres » annexé à la vente de la sucrerie de l'Isle-à-Vache à Saint-Domingue, 5 avril 1776, MC/ET/XLVIII/235 [MC/RS//1380]. © Arch. nat./pôle image

Dans la masse des archives notariales parisiennes, peu d'actes portent sur l'esclavage. Toutefois, ils sont riches de détails et méritent l'intérêt.

La densité en est variable dans le temps. Grâce à une interrogation en plein texte – qui montre combien l'indexation, en cours d'élaboration pour ce domaine dans les fonds du Minutier, s'avère utile –, les actes portant le mot « esclave », très rares aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, le sont moins au ^{xviii}^e siècle. Ainsi, pour 1751, année pour laquelle toutes les minutes parvenues jusqu'à nous ont été analysées pièce à pièce, on dénombre 6 actes d'affranchissement¹. Si l'on élargit la recherche à la période 1500-1799, la salle des inventaires virtuelle fait remonter un peu plus de 30 actes comportant le mot « esclave », mais plus de 90 comportant ceux de « nègre », « négresse » ou « négrillons », encore faut-il moduler : tous ceux ainsi désignés ne sont pas esclaves, l'acte précisant clairement le statut des uns et des autres, comme dans ce document du 1^{er} novembre 1697 par lequel *Gabriel Fouet, mulâtre, Scipion, nègre libre, et François Mine, nègre libre*, tous trois demeurant ordinairement au Cap français [auj. Cap-Haïtien] sur la côte de Saint-Domingue, mais de passage à Paris, donnent procuration à Jean Joseph de Paty, corsaire qui s'est illustré dans l'expédition de Carthagène à la tête de 110 volontaires coloniaux, pour

toucher leur part des sommes devant leur revenir comme « flibustiers » ayant pris part aux opérations². Peu d'informations nominatives sur les esclaves eux-mêmes, donc, à la réserve des actes d'affranchissement par voie testamentaire ou expresse.

On trouvera également des actes apportant des informations d'ordre économique, comme ceux relatifs à la société entre particuliers ou personnes morales mettant en commun des capitaux pour pratiquer la traite à plus ou moins grande échelle. Plusieurs exemples ont été repérés, le premier, dès 1923, par Ernest Coyecque, fondateur du Minutier central, comme telle procuration en apparence banale. Pourtant, dans le corps du texte on s'aperçoit qu'il s'agit de naviguer au *Cap de vert et en la rivière de Gambye, et illec lever des nègres, si possible est,*

*pour faire aultre reste, aux Entilles, changer ou vendre lesd. nègres avec des aultres marchandises dud. pays [...]*³. Parmi les traités, on peut citer celui entre les compagnies royales du Sénégal et de Saint-Domingue, en 1699, pour la fourniture de « 400 nègres originaires de Gambie » au prix de « 250 livres pièce »⁴.

Figurent aussi des actes concernant le patrimoine immobilier et familial, notamment la vente de propriétés aux Antilles passées devant des notaires de Paris au hasard de la situation des parties. Un exemple fameux est la vente par J.-A. Lerebours, de Port-au-Prince, au comte de Mercy-Argenteau, de son « habitation établie en sucrerie du lieu-dit l'Isle-à-Vache dans la plaine à Jacob », donnée en illustration, avec son « États des nègres » et son plan de situation au sol⁵. Enfin, l'abolition de l'esclavage, en 1848, a donné lieu, pour les anciens propriétaires, à des indemnités qui ont laissé des traces dans les actes notariés du temps.

¹ MC/ET/XVII/797, 8 avril ; MC/ET/LIII/331, 13 avril ; MC/ET/CXII/705/A, 19 août ; MC/ET/V/462, 23 septembre ; MC/ET/III/949, 7 novembre ; MC/ET/XXIV/729, 23 novembre ; MC/ET/XLV/487, 24 décembre 1751. Ailleurs, on trouve l'affranchissement d'Anastasia et de Marie Louise le 29 octobre 1787 (MC/ET/LXX/579).

² MC/ET/XCIX/346, 1^{er} novembre 1697. L'expédition de Carthagène est connue pour avoir été la dernière avant la paix de Ryswick entre la France et l'Espagne.

³ MC/ET/XXXIII/22, fol. 50 v^o, 7 mai 1548.

⁴ MC/ET/XCV/722, 27 février 1699. D'autres exemples en salle des inventaires virtuelle ou dans le *Guide des sources de la traite négrière et de l'esclavage et de leurs abolitions*, sous la dir. de Claire Sibille, 2007, p. 240.

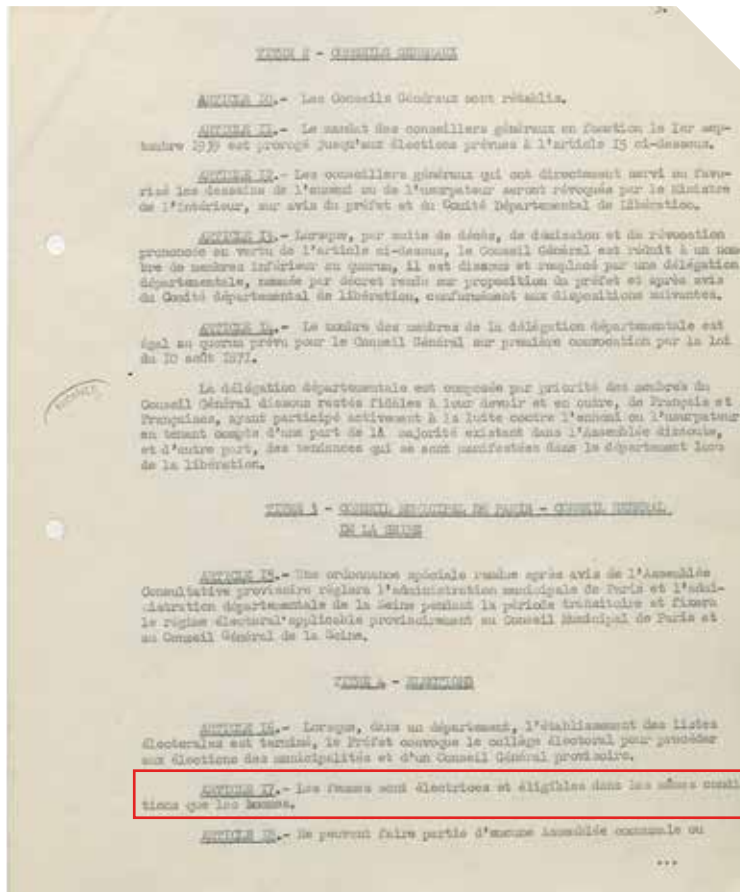
⁵ MC/ET/XLVIII/235 ou MC/RS//1380, 5 avril 1776.

DOSSIER

ET LES FEMMES PARENT ENFIN VOTER !

Le droit de vote des femmes, un droit conquis de haute lutte

par Mathilde Guérin, département de l'Exécutif et du Législatif



Ordonnance portant organisation des Pouvoirs publics en France après la Libération du 21 avril 1944, A//1902. © Arch. nat./pôle image

Dans le cadre du cycle d'exposition **Les Essentiels**, le choix du public s'est porté, pour le troisième document présenté par les Archives nationales, sur l'ordonnance du 21 avril 1944 instituant le droit de vote des femmes.

À partir de 1944, les femmes sont « électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes » ainsi que le stipule l'article 17 de cette ordonnance portant organisation des Pouvoirs publics en France après la Libération. Cette courte phrase représente l'aboutissement historique d'une lutte de longue haleine pour les droits civiques des femmes en France, menée par plusieurs générations de féministes suffragistes.

Une prise de conscience et un combat féministe pour le suffrage féminin

La Révolution française est l'occasion de rebattre les cartes des droits civiques et politiques des Français et des Françaises. Les femmes sont alors exclues du suffrage censitaire par la

Constitution de 1791, en vertu d'une croyance profondément ancrée en une division genrée, masculine et féminine, des rôles et des activités. Dès lors, les premières voix féministes s'élèvent, dont celles d'Olympe de Gouges (1748-1793) et de Nicolas de Condorcet (1743-1794), pour protester contre cette structuration de la société. Mais elles restent sans échos et tombent dans l'oubli.

Cette vision sexiste et discriminante conforte les élites politiques masculines dans l'idée que les femmes ne devraient pas disposer du droit de voter et leur fait instituer en 1848 un suffrage universel exclusivement masculin. En réaction, les féministes, principalement des femmes et quelques hommes, issus des milieux bourgeois, profitant d'une plus grande liberté d'expression, s'organisent en associations. Ils créent leurs propres espaces de parole en publiant des journaux comme *La Voix des femmes* et mènent une grande variété d'actions publiques. La lutte en France est impulsée par des femmes comme Jeanne Deroin (1805-1894) ou Eugénie Niboyet (1796-1883). C'est à Hubertine Auclert (1848-1914), militante suffragiste, que l'on doit l'inscription définitive de la question du suffrage féminin comme une revendication primordiale des programmes des différents mouvements féministes. Convaincue que c'est là un outil essentiel de leur lutte, elle écrit dans *Le droit politique des femmes*, en 1878 : « C'est contester un droit que de ne pas oser l'affirmer ».

Même s'il ne compte que très peu de membres à ses débuts et est longtemps décrié, le mouvement suffragiste perdure et travaille de concert avec ses homologues étrangers. Il n'a de cesse de rallier des partisans à sa cause et de faire naître de nouvelles figures emblématiques de la lutte comme Cécile Brunschvicg (1877-1946) ou Louise Weiss (1893-1983).

À la différence des actions des suffragettes en Angleterre, des méthodes plus pacifistes sont privilégiées en France pour militer, avec l'organisation de meetings, de pétitions, de candidatures officieuses ou de manifestations. C'est au moyen d'une propagande inventive et incessante que les suffragistes agissent pour sensibiliser les masses à leur cause et c'est de cette manière qu'ils réussissent à toucher les populations issues de cercles sociaux plus populaires et ruraux.

Un droit débattu et finalement obtenu

À l'aube de la Première Guerre mondiale, l'idée du suffrage féminin a indubitablement fait son chemin et gagné en crédibilité dans les esprits des Françaises et des Français. Première preuve de ce changement dans la société, en 1906, le député



Affiche « Les Françaises veulent voter » [vers 1920], CP/BB/18/6485 57 BL 160.
© Arch. nat./pôle image

Paul Dussaussoy dépose à l'Assemblée nationale un texte en faveur du vote des femmes aux élections municipales et départementales. La question du droit de vote des femmes entre ainsi dans une période de débats parlementaires longue de près de quarante ans. Dans l'entre-deux-guerres, le suffragisme gagne encore en popularité. Les membres des associations se comptent par centaines de milliers et davantage d'hommes influents, comme le pape Benoît XV en 1919, prennent position en faveur du suffrage féminin.

Quand la Seconde Guerre mondiale survient, le Sénat s'oppose toujours aux différentes propositions de loi portées depuis 1919 par l'Assemblée et le suffragisme militant entre en dormance. Le général de Gaulle relance le débat au sein des organes de la Résistance, en juin 1942, dans sa Déclaration aux journaux clandestins, en affirmant qu'« une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale qui décidera souverainement des destinées du pays ». Au début de l'année 1944, un projet en faveur du droit de vote féminin et de l'éligibilité est débattu, à Alger, par les membres de l'Assemblée consultative provisoire. Il en résulte un article, l'article 17, finalement voté le 24 mars, par cinquante et une voix contre seize, qui figure dans l'ordonnance prise le 21 avril 1944. Celle-ci préfigure les bases du gouvernement à naître. Elle prévoit l'élection d'une Assemblée nationale constituante élue au scrutin secret par tous les Français et toutes les Françaises dans un délai d'un an après la Libération.

À l'image de la formulation très concise de l'article 17, la réforme est un non-événement car les arguments avancés en 1944 en sa faveur ne sont pas particulièrement animés par une volonté de défendre les droits des femmes. L'article est noyé parmi une multitude d'autres mesures organisationnelles structurantes pour le pays comme l'institution des comités départementaux de la Libération.

Le militantisme suffragiste a ainsi permis la banalisation de l'idée du vote féminin auprès du peuple français, rendant inévitable un réel progrès de la réflexion réformatrice en faveur du droit de vote des femmes, réflexion entamée au début du xx^e siècle. La condition féminine en est cependant peu changée. Les femmes gagnent leur indépendance financière seulement en 1965 et on ne leur reconnaît l'autorité parentale qu'en 1970.

Les femmes se rendent aux urnes en nombre pour la première fois en 1945, lors des élections municipales de mai puis pour les législatives en octobre de la même année. Dès ces premières élections, des femmes sont élues mais le taux de féminisation de la classe politique reste faible malgré tout. C'est pourquoi la mobilisation féministe perdure et les dernières mesures prises pour combattre les inégalités sont très récentes. Le principe de parité favorisant « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives » n'est inscrit qu'en 1999 dans la Constitution. Il faut attendre 2014 pour que soit promulguée une loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Liée intimement au féminisme, la lutte pour le droit de vote des femmes en France est l'histoire d'une prise de conscience et d'un combat pour l'émancipation, l'indépendance et la liberté des femmes. Dans le reste du monde, c'est la Nouvelle-Zélande qui, la première, accorde le droit de vote aux femmes, en 1893. Une cinquantaine de pays suivent, avant la France. Ce n'est que 118 ans plus tard, en 2011, que l'Arabie saoudite est le dernier pays à permettre à ses citoyennes de se rendre aux urnes.



Tract acrostiche du Comité d'action suffragiste [1917-1936], 14AS/183/4/C.
© Arch. nat./pôle image

L'ordonnance du 21 avril 1944 instituant le droit de vote des femmes sera exposée à l'hôtel de Soubise du 14 septembre 2022 au 9 janvier 2023.

EXPERIENCES ET INNOVATIONS

QUOI DE NEUF ?... MOLIÈRE¹

par Gabrielle Grosclaude, département de l'Action culturelle et éducative



Dessin du costume de Monsieur Jourdain et échantillons de tissus par le service habillement (1989), 20160646/2. © Arch. nat./pôle image

Après la découverte de Molière à Paris dans son siècle à la fin de l'année 2021, l'écriture et la lecture de lettres à Molière dans le salon de la Princesse en mars 2022, les classes participant à l'« Opération Molière » enquêtent sur une mise en scène du *Bourgeois gentilhomme* au Théâtre de Chaillot, à la fin du xx^e siècle².

Le *Bourgeois gentilhomme* est une commande du roi Louis XIV à Molière, et a été représenté devant la Cour au château de Chambord, le 14 octobre 1670. C'est une comédie-ballet, qui allie le théâtre, la musique de Lully et le ballet chorégraphié par Beauchamp³. Depuis 1880, le texte, souvent seul dans la plupart des éditions, est présent dans les programmes scolaires, et l'histoire littéraire a fait de la pièce une comédie, oubliant sa dimension spectaculaire au xvii^e siècle.

Comment la restituer et faire découvrir le processus de création d'un spectacle ? Quels sont les métiers qui participent à cette aventure artistique ? Comment Molière parvient-il à entremêler les langages verbal, chorégraphique et musical pour faire de Monsieur Jourdain un héros comique ? Comment donner envie à des apprentis-spectateurs contemporains de venir voir un spectacle d'un auteur vieux de 400 ans ? Tels furent les défis proposés aux élèves.

Ils ont mené l'enquête en parcourant les archives du Théâtre national de Chaillot versées aux Archives nationales en 2016. La complémentarité entre les différents supports et entre les fonds (archives papier, archives audiovisuelles et sonores) révèle la manière dont Jérôme Savary, directeur, metteur en scène et acteur de la pièce, a donné vie au texte⁴.

Répartis en six groupes, les élèves ont pu découvrir un aspect de la fabrique du spectacle : la conception du décor, les recherches pour la fabrication des costumes, le choix des tissus, la location des perruques, la production et les tournées prévues, la communication sur le spectacle (choix des affiches, articles de presse, dossiers de presse). Ils ont fait connaissance avec les acteurs, mais aussi avec les machinistes, les habilleuses, les couturiers, les accessoiristes, les coiffeurs, les régisseurs.

Lors de la restitution orale, les élèves ont pu confronter ce qu'ils avaient imaginé du spectacle avec des extraits des captations audiovisuelles des trois mises en scène de Jérôme Savary⁵. Une ou deux caméras fixes placées au fond de la salle Jean Vilar au Théâtre national de Chaillot ont enregistré les traces visuelles et sonores de représentations filmées ordinaires.

Elles montrent en plan large le décor de la grande salle de la maison de Monsieur Jourdain et sa métamorphose tout au long de la pièce. Jérôme Savary, en Monsieur Jourdain, révèle les rêves et les maladroitures comiques du Bourgeois, à travers de nombreux gags. La caméra le filme en plan plus serré lorsqu'il danse le menuet sans grâce, en indienne et en déshabillé. Le spectateur comprend alors son incapacité à devenir noble. La mise en scène allie le music-hall, le jazz et la musique latino-américaine à celle de Lully, et imprime un rythme endiablé. Les élèves s'étonnent : « Monsieur Jourdain est fou ! », « C'est un bouffon ! ». Des critiques que Molière n'aurait pas reniées.

Le théâtre de Molière est écrit pour être joué. Les classes travaillent dorénavant avec des comédiens pour préparer leur interprétation de l'auteur lors de la restitution de fin d'année dans l'auditorium du site de Pierrefitte-sur-Seine, le 15 juin.

¹ Citation de Sacha Guitry.

² *Mémoire d'avenir* n° 46, « Heureux événement aux Archives nationales », p. 13.

³ En 1670, Jean-Baptiste Lully est surintendant de la musique du roi et Pierre Beauchamp maître à danser du roi.

⁴ Fonds de la direction Jérôme Savary (1988-2000), fonds habillement du Théâtre national de Chaillot (1981-2008), archives audiovisuelles.

⁵ 1989, 1996 et 1998.



Monsieur Jourdain et le maître de danse, 20 novembre 1989. © La Voix du Nord, Phil. A.P.P.J.

L'EUROPE DES ARCHIVES ACCUEILLIE EN FRANCE AUX ARCHIVES NATIONALES

par Françoise Lemaire, Mission prospective, stratégie, relation internationales



Participants du groupe EAG sur le perron de l'hôtel de Soubise, mai 2022. © Arch. nat./pôle image

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, la France a accueilli la réunion du groupe européen des Archives [EAG], composé de plus de trente directeurs. Ce groupe assure la coopération et la coordination européenne sur les questions relatives aux archives, notamment en matière d'archivage numérique et de droit européen appliqué aux archives (la RGPD), réutilisation des données publiques, etc.

Cordonné par le Service interministériel des Archives de France, l'événement fut l'occasion, pour les Archives nationales, de faire découvrir à leurs homologues leurs deux sites : Paris et ses richesses artistiques du XVIII^e siècle, ainsi que les Grands Dépôts, témoignages remarquables et solennels des premiers aménagements techniques réalisés au XIX^e siècle pour servir d'écrin aux documents ; Pierrefitte-sur-Seine, où l'événement s'est clos sur une note résolument plus contemporaine, avec une visite complète des espaces de conservation et d'accueil du public.

Ce fut surtout, pour les Archives nationales, l'opportunité de présenter leur action en matière de collecte d'archives nativement numérique et d'ouvrir à la discussion de ce groupe d'experts leur expérience en la matière, avec ses réussites et ses difficultés. Tel était en effet un des thèmes centraux retenus cette année, en réponse à la dématérialisation qui se généralise dans les procédures administratives et aux priorités données au numérique dans les stratégies nationales d'archivage, en France comme dans bon nombre d'autres États.

Enfin, pour le grand public, le principal à retenir est l'annonce du lancement, dans les prochaines semaines, d'une nouvelle version du « Portail européen des archives » [APE], une réalisation déjà présente dans le paysage du web depuis 2011, mais entièrement reconfigurée. Formidable outil d'accès à des millions d'instruments de recherche, il permet de connaître, localiser et explorer les sources de l'histoire européenne. Il est, à ce jour, le plus grand réservoir mondial de ressources archivistiques provenant des

États partenaires, parmi lesquels la France représente le 3^e contributeur. Quant aux Archives nationales, elles y sont présentes avec plus de 28 000 répertoires de leurs fonds, par l'intermédiaire de leur salle des inventaires virtuelle, en lien avec le portail FranceArchives qui agrège les données nationales et alimente le portail européen.

Grâce à APE, des usagers, aux quatre coins de l'Europe, peuvent croiser les sources, environ 296 millions de données, issues de 34 pays européens, représentant 1 255 institutions... et 27 langues différentes. À vous de le découvrir !

<https://www.archivesportaleurope.net/fr/home>



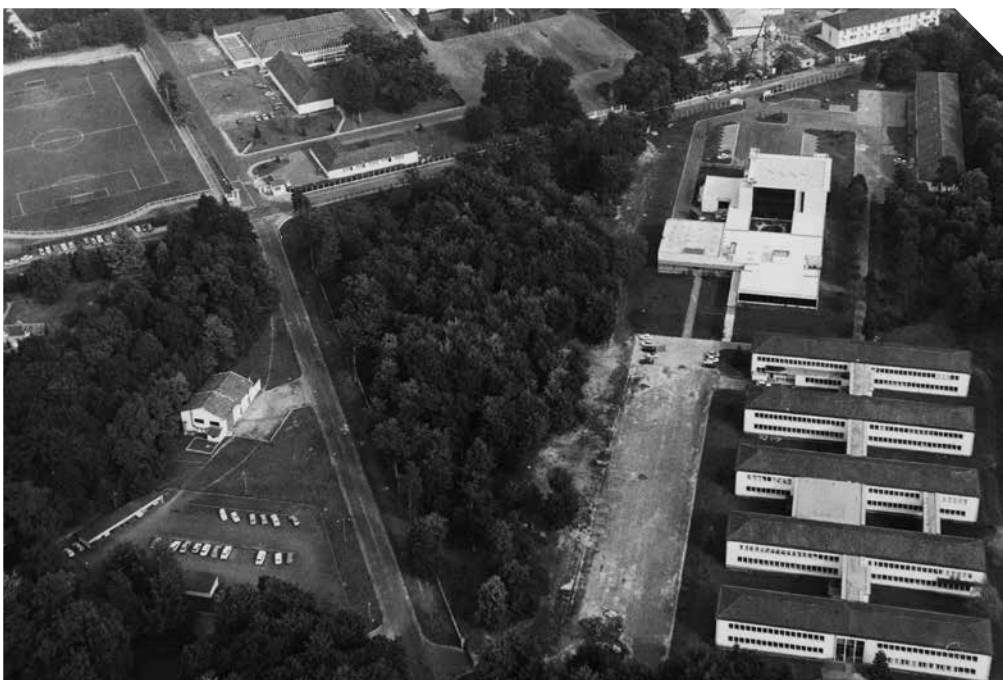
par Jean-François Moufflet, département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Relecture d'une transcription automatisée faite préalablement par l'IA. On peut noter qu'il y a deux petites erreurs de transcription : leur correction lors de la relecture sert à améliorer le modèle de reconnaissance de l'écriture. © Arch. nat.

www.archives-nationales.culture.gouv.fr/l-intelligence-artificielle-et-le-patrimoine
<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>

LE SITE DE FONTAINEBLEAU

par Claire Béchu, Mission de la diffusion scientifique



Vue aérienne des bâtiments de l'OTAN, 1967. À droite, le « Peigne », qui doit son nom à la disposition des bâtiments, 19990228/2. © Arch. nat./pôle image

Cet automne, les Archives nationales tournent une page de leur histoire avec la fermeture définitive de leur site de Fontainebleau. Retour sur 50 ans de mémoire contemporaine.

Après la Seconde Guerre mondiale, la production des archives dans les administrations centrales de l'État s'accroît de telle façon que les bâtiments du quadrilatère parisien ne sont plus en capacité de recevoir les masses de dossiers en provenance des ministères. De leur côté, les administrations, elles-mêmes saturées, ne peuvent plus assurer la conservation de leurs archives « intermédiaires », celles qui ne sont plus d'un usage courant, mais qu'il convient de garder tant que leur durée d'utilité administrative l'exige.

La Cité interministérielle des Archives

Conscient de l'impasse dans laquelle risquent de se trouver services « producteurs » et services « conservateurs », le directeur des Archives de France, André Chamson, soumet en 1962 au ministre des Affaires culturelles, André Malraux, l'idée de créer un lieu de conservation des archives

d'âge intermédiaire commun à tous les ministères. Ce centre recevrait les versements de grandes masses de documents, en assurerait la conservation, la communication aux services versants, mais procéderait aussi aux éliminations des documents devenus inutiles et au versement sur le site de Paris des documents définitifs. Ce projet très innovant tire les leçons des pratiques des ministères qui, saturés, avaient recherché des solutions peu satisfaisantes en multipliant des implantations provisoires aux environs de Paris.

Pour se faire une idée du volume des archives qui transiteraient par ce nouveau centre, Malraux fait procéder à une enquête au sein des ministères. Le résultat en est sans appel : les archives en souffrance dans les seuls ministères du Travail et des Finances représentent « une distance supérieure à celle qui sépare Paris de Lyon », soit près de 500 kilomètres linéaires !

Les caractéristiques du nouveau centre sont fixées : une vaste superficie, située dans la « très grande banlieue de Paris », aisément accessible en voiture et offrant la possibilité d'une capacité de stockage de 800 kilomètres linéaires !

La recherche du terrain occupe les années 1963 à 1966. En 1965, un projet envisagé à Palaiseau achoppe sur la douloureuse question du prix du terrain. En 1967, l'inspecteur général des Archives Guy Duboscq, chargé du dossier, avise un terrain de 9 hectares situé à Fontainebleau. Il s'agit d'un camp militaire utilisé par l'état-major intégré de l'OTAN depuis 1948, mais abandonné après le retrait de la France de cette organisation. Il répond aux critères requis : il est vaste, accessible et offre en outre l'avantage d'être équipé de bâtiments pouvant servir de stockage provisoire avant la construction de bâtiments adaptés. Qui plus est, il est propriété de l'État ! C'est ainsi qu'il est attribué gratuitement au ministère des Affaires culturelles par décision du Premier ministre du 21 décembre 1967.

L'architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux Claude Aureau met au point un vaste projet architectural qui repose sur la construction de dix bâtiments, les « Unités », dotés chacun d'une capacité de 80 kilomètres linéaires. Leur construction doit s'échelonner sur plusieurs décennies. Mais, pour l'heure, aucun chantier d'envergure n'est envisagé et on se contente de procéder à des travaux de remise à niveau des circuits d'alimentation dans des bâtiments datant de 1951...

C'est donc dans des conditions « artisanales » qu'est inauguré ce nouveau service en 1969. En mai 1972, un bâtiment provisoire est installé.

Il faut attendre 1978 pour que soit mise en service la première unité. Elle s'accompagne du développement d'applications informatisées pour la gestion des versements et des communications de ce nouveau dépôt. Une deuxième unité de même capacité entre en fonction en 1984. Elle s'attache à une meilleure prise en compte des enregistrements sonores et audiovisuels et est dotée de moyens informatiques nécessaires pour assurer l'essor du programme de conservation des archives électroniques conçu depuis 1983. Une troisième unité, prévue pour 1987, ne peut

SUITE



L'Unité 1. © Arch. nat./pôle image

pas être construite : le rôle dévolu, au sein des Archives nationales, au Centre de Fontainebleau doit alors être redéfini.

Du préarchivage à la conservation d'archives définitives

La vocation première de la Cité est donc d'accueillir la masse des versements des administrations centrales de l'État pour amplifier les actions entreprises depuis le début des années 1950 avec l'installation, auprès des différents ministères, d'agents de liaison permanents : les Missions des Archives nationales. Aux Missions de récupérer les archives et aux agents du site de Fontainebleau d'assurer le tri entre archives définitives et archives à éliminer. Cette politique, qui visait au rapprochement entre institutions d'archives et services administratifs et supposait une participation financière des administrations au fonctionnement de la Cité interministérielle, n'a pu se concrétiser faute de ce financement.

Ainsi, l'idée de faire de Fontainebleau un dépôt de préarchivage est peu à peu abandonnée au profit d'un centre conservant des archives définitives dans le prolongement chronologique du site situé au cœur de Paris. Le préarchivage se fait désormais, en amont, dans les Missions.

Le Centre des Archives contemporaines

Renommé Cité des Archives contemporaines en 1977, puis Centre des Archives contemporaines en 1987 pour mieux rendre compte de la réorientation des ses missions, Fontainebleau met désormais l'accent sur la collecte des fonds contemporains. Dans la perspective de leur mise à disposition du public dès leur



Le Transitoire. © Arch. nat./pôle image

arrivée au Centre, les documents traités dans les ministères sont systématiquement dotés de répertoires. Une base de données documentaire, PRIAM 3, fondée sur un thésaurus commun à tous les ministères, est élaborée pour y décrire tous les versements et fournir un accès aisé à l'ensemble des fonds. Le 1^{er} janvier 1996, la salle de lecture est ouverte au public.

En 2007, un nouveau bâtiment, le Transitoire, dû au cabinet d'architectes Hamonic et Masson, vient s'ajouter au dispositif architectural existant en raison de la saturation des Unités 1 et 2.

Avec la mise en place du site de Pierrefitte-sur-Seine, Fontainebleau voit ses missions se spécialiser. Y sont désormais installés le département de l'Archivage électronique et des archives audiovisuelles, domaine dans lequel le site a acquis de longue date une expertise de pointe avec CONSTANCE, et le département des archives privées d'architectes et des archives nominatives et sérielles.



La « bandothèque ». © Arch. nat./pôle image

Pourtant, et après un sinistre dans le bâtiment amianté du Peigne au début des années 2000, des désordres structuraux, liés à un sous-sol géologiquement peu favorable aux constructions enterrées, vont définitivement perturber la vie du site à partir de 2014.

Après une décision d'interdiction d'accès aux locaux décidée le 28 mars 2014, survient un an plus tard une inondation du dernier étage en sous-sol qui entraîne la contamination en moisissures de 12,5 kilomètres linéaires d'archives, qui ont été décontaminées aux rayons gamma, une première en France. Ces sinistres successifs ont raison du maintien de l'activité sur le site. Le 29 juin 2016, le sort est scellé : la ministre de la Culture annonce la fermeture de Fontainebleau à l'horizon 2020, cette dernière étant reportée à 2022 à la suite de la crise sanitaire.

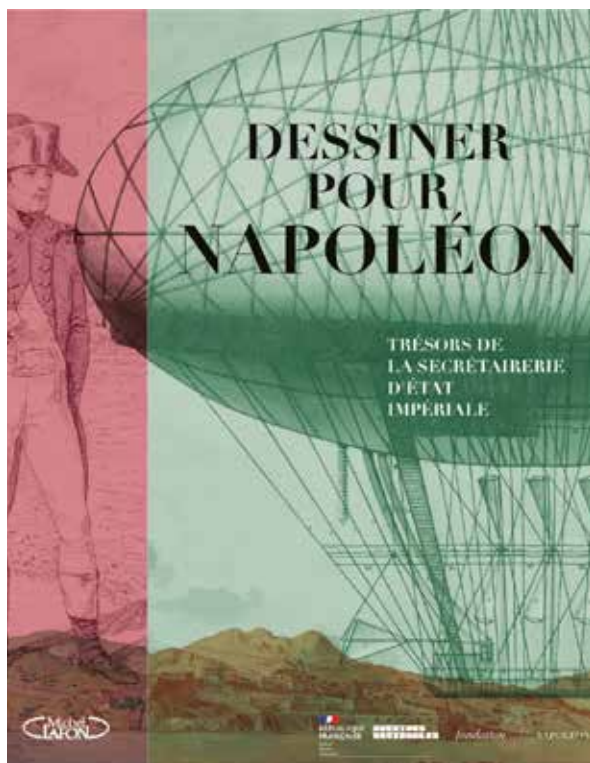
Cette décision n'est pas sans conséquences pour le site de Pierrefitte-sur-Seine. Celui-ci doit « absorber » soixante-dix kilomètres linéaires d'archives supplémentaires. Sa saturation est désormais prévue vers 2027 (au lieu de 2040) et son extension, prévue dès l'origine, doit être construite plus tôt que prévu.

Si l'on devait, en guise de souvenir, résumer en quelques mots le site de Fontainebleau, on rappellerait qu'il a été un formidable laboratoire de l'archivistique contemporaine, développant un modèle qui a fait des émules, et qu'il a su acquérir une expertise pionnière en matière d'archivage électronique dès le début des années 1980.

PUBLICATIONS

UNE BELLE RÉCOMPENSE POUR L'OUVRAGE *DESSINER POUR NAPOLEON*

par Marie Ranquet, département de l'Exécutif et du Législatif



Dessiner pour Napoléon. Trésors de la secrétairerie d'État impériale, Paris, Michel Lafon/Archives nationales, 2021.

L'ouvrage *Dessiner pour Napoléon*, qui accompagnait l'exposition présentée aux Archives nationales en 2021, vient de recevoir le prix spécial de l'Académie des sciences, des belles-lettres et des arts de Bordeaux.

Réalisé sous la direction de Thierry-Lentz (directeur de la Fondation Napoléon), de Marie Ranquet et d'Aude Roelly (respectivement conservatrice au département de l'Exécutif et du Législatif des Archives nationales et responsable de celui-ci), l'ouvrage, édité par Michel Lafon, présente une sélection de documents figurés issus principalement du fonds de la secrétairerie d'État impériale. Il restitue l'ensemble des 97 documents et objets de l'exposition, introduits et contextualisés par plusieurs essais consacrés au fonctionnement de la secrétairerie d'État, au développement des communications, à l'aménagement des territoires et des villes, ou encore à l'industrie sous l'Empire.

Publié à l'occasion de « l'année Napoléon » commémorant le bicentenaire de la mort de l'empereur, cet ouvrage offre au public l'occasion de découvrir un corpus iconographique méconnu, produit au cours des quinze années d'exercice de la secrétairerie d'État (1799-1815). De dimensions et de

factures très diverses, les documents sont mis en valeur par une maquette élégante et aérée et une photogravure d'une rare qualité. Une petite pousse de mise en page permet même de visualiser, par un dépliant à plusieurs volets, la carte hydrographique du cours du Rhin, réassemblée d'après les huit sections originales dessinées au bureau topographique du Grand-Duché de Berg (1811) !

Rappelons que l'exposition et l'ouvrage qui l'accompagne, qui ont reçu le soutien de la Maison Chaumet, étaient l'aboutissement de la souscription publique « Sauver les dessins et les plans de Napoléon I^{er} », coorganisée par les Archives nationales et la Fondation Napoléon en 2017-2018. L'ensemble de ces dons a permis la restauration et la numérisation des dessins, cartes et plans du fonds de la secrétairerie d'État impériale, opération désormais achevée. Tous ces documents sont disponibles dans la salle des inventaires virtuelle des Archives nationales.

www.archives-nationales.culture.gouv.fr/dessiner-pour-napoleon

www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/1R/Fran_IR_055817

INFOS PRATIQUES

• Pierrefitte-sur-Seine

59, rue Gynemer 90001
93383 Pierrefitte-sur-Seine Cedex
Tél. 01 75 47 20 00

• Paris

60, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris
Tél. 01 40 27 60 00

Salle de lecture

11, rue des Quatre-Fils 75003 Paris
Tél. 01 40 27 64 20

Musée des Archives - Hôtel de Soubise

60, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris
Tél. 01 40 27 60 96

www.archives-nationales.culture.gouv.fr

Imprimerie Perigraphic

45, avenue Pierre Brossolette
92 120 Montrouge

Directeur de la publication

Bruno Ricard

Secrétaire de la publication

Léa Pinard

Comité de rédaction

Bruno Ricard, Claire Béchu, Ghislain Brunel,
Gérald Gauguier, Gabrielle Grosclaude, Béatrice
Hérol, Françoise Lemaire, Sabine Meuleau,
Léa Pinard, Emmanuel Rousseau

Secrétariat : 01 75 47 21 32

Crédits photographiques

- Arch. nat./pôle image
- Arch. nat./DIRF
- Arch. nat./Patricia Gillet
- Arch. nat./Pierre Grand
- Arch. nat./SED
- Graziella Antonini
- *La Voix du Nord*, Phil. A.P.P.]

Réalisation graphique

Léa Pinard

Visuels de couverture

Affiche du Trio Fratellini au Cirque d'Hiver de
Paris. 20180766/25. © Arch. nat./pôle image

Mémoire d'avenir en ligne

